

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Départemental

N° CG-2015-6-1-7

Séance du vendredi 26 juin 2015

AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération N°CG 2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au projet de budget primitif de l'exercice 2014
- VU la délibération N°CG-2014-3-1-6 du 25 juin 2014 relative à la décision modificative N° 1 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la décision modificative N° 2 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG-2014-6-1-3 du 4 décembre 2014 relative à la décision modificative N° 3 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG 2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relatif à l'exécution par anticipation du budget départemental.
- VU la délibération N°CG 2015-2-1-1 du 19 février 2015 relatif à la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG 2015-2-1-4 du 19 février 2015 relatif au projet de budget primitif 2015,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 26 juin 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- affecte de manière définitive l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 68 299 026,24 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 € (nature 1068), le solde, soit 67 170 609,86 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité